52me Année — Nouvelle série — No 26 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 13 Juillet 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

La Déclaration des Droits et la Constitution

La Constituante a remanié la Déclaration des Droits. N'eut-il pas mieux valu s'en tenir aux principes de 1789 ? Oui, si l'on suppose cette Déclaration rigoureusement respectée dans sa lettre comme dans son esprit. Car elle contient infiniment plus que ce qu'en ont tiré les législations successives qui prétendaient s'en inspirer.

Non, si l'on envisage les rapports entre les principes qu'elle pose et la réalité des institutions.

Les législations successives ont donné des entorses au principe, en particulier l'existence du Sénat et l'octroi des pleins pouvoirs (Décrets lois).

Quoi qu'il soit, l'Association Française pour la Défense des Droits de l'Homme et de Citoyen, obtient satisfaction puisque la Déclaration des Droits sera à la base de la Constitution.

Contrairement à ce que croient beaucoup de gens, la L. D. H. n'est pas un groupement politique au sens absolu du mot. La L. D. H. n'est ni radicale, ni socialiste, ni communiste. Il lui est interdit de participer aux luttes électorales.

Elle a été fondée à l'occasion du procès Dreyfus, qui agita si profondément la France toute entière. Dans cette affaire ,le grand Etat-Major fit preuve d'une mentalité déplorable. On vit un lieutenant-Colonel se déguiser en femme pour intriguer contre Dreyfus, et cet autre lieutenant-Colonel qui se suicida lorsque son faux fut découvert. Un académicien au couteau de cuisine qualifia cet acte de faux patriotique. Un faux est un acte odieux et criminel.

La Ligue intervient contre les injustices que les victimes appartiennent ou non à la Ligue, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. C'est ainsi que la Ligue intervint en faveur d'un curé contre son évêque, en faveur des officiers de Laon, qui avaient été punis pour être allés à la messe en grande tenue.

La Ligue a à son actif, de nombreuses interventions et notamment dans ce que l'on a appelé « Les crimes des Conseils de guerre », pendant la première guerre mondiale, d'où des noms sont restés tristement célèbres : Boutegourt, Delétoile, Auroux, pour ne citer que ceux-là, ce dernier surtout qui fit condamner à mort et fusiller le soldat Bersot, coupable d'avoir refusé de mettre un pantalon sale, taché de boue et de sang qu'on venait de retirer d'un cadavre. Bersot, grâce à la Ligue, fut réhabilité et sa veuve et sa fille obtinrent une pension.

La section de Sisteron, que j'ai eu l'honneur de présider pendant près de vingt ans, a à son actif, de nombreuses interventions couronnées de succès.

Je n'en citerai que quelques-unes.

Intervention en faveur d'un officier supérieur des Eaux et Forêts de Sisteron, aujourd'hui décédé.

En faveur de la veuve d'un fonctionnaire, laquelle est encore en vie.

Une intervention fut faite dans une affaire très délicate. Il s'agissait d'une jeune fille originaire de Lyon, qui avait été placée dans un caboulot des environs de Sisteron, où elle allait être livrée à la prostitution. Sur l'intervention de la Section, deux agents de la sureté de Lyon vinrent cueillir la jeune fille qui fut ramenée à sa mère. La justice fit le reste.

J'intervins personnellement en tant que président, en faveur d'un citoyen des environs de Sisteron qui avait été rayé indûment des listes électorales. Il fut réinscrit. Je connaissais les dessous de cette affaire, mais je tins à savoir à qui incombait la responsabilité de cette injustice. Le Ministre de l'Intérieur me fit connaître le nom du magistrat responsable. Il a été fusillé depuis, pour intelligence avec l'ennemi.

Pour finir je signalerai l'affaire de Marcel P., de Ch.-A., dont les vieux cheminots de Sisteron doivent bien se souvenir. P., poseur à la S.N.C.F. était parti comme volontaire en Rhénanie (occupation Poincaré). Un soir de juin, après la journée finie, il essaya, avec un de ses camarades, sur l'instigation de deux journaliers allemands qui travaillaient avec eux sur la voie ferrée, d'aller tuer un lièvre dans une forêt voisine. Ils rentrèrent bredouilles sans avoir brûlé une cartouche. Par suite de réduction des effectifs, P. fut renvoyé dans sa maisonnette près de Mison.

Entre temps une chicane s'étant élevée entre le cheminot restant et les deux allemands, ces derniers, pour se venger, dénoncèrent le soi-disant délit de chasse. L'autorité militaire fit faire une enquête et comme P. n'était plus là le rapporteur du Conseil de guerre de Trèves lança contre P. un mandat de dépôt qui fut exécuté par deux gendarmes de Sisteron. P. fut arrêté alors qu'il travaillait sur la voie ferrée. Ce n'est qu'à force de supplications et sur les protestations des autres ouvriers de la voie que les deux gendarmes consentirent à accompagner P. jusqu'à la maisonnette pour changer de linge et embrasser sa femme qui venait d'accoucher depuis quelques jours. Elle en fut malade.

Lorsque les deux gendarmes et leur prisonnier arrivèrent à la porte du Dauphiné, le prisonnier fut enchaîné comme un vulgaire malfaiteur de droit commun et P. traversa ainsi tout Sisteron où il fut écroué à la maison d'arrêt (Sisteron était encore Sous-Préfecture).

P. séjourna successivement dans les prisons de Digne, Lyon, Metz et Trèves, parmi les malfaiteurs de tout acabit.

Il en était à son 38e jour de détention lorsqu'il réussit à faire passer une lettre à un avocat de Metz qui se présenta au parquet militaire de Trèves, pour avoir un permis de communiquer. On lui répondit qu'il n'y avait pas de détenu du nom de Marcel P. Sur l'insistance de l'avocat, le rapporteur se décida à envoyer voir s'il y avait un détenu du nom indiqué.

Si P. n'avait pas réussi à faire passer une lettre à un avocat, combien de temps serait-il resté encore en détention ?

Le rapporteur se rendit compte de la gaffe et pour se couvrir, il ne trouva rien de mieux que d'ajouter à l'inculpation de délit de chasse celle d'abus de confiance pour s'être servi d'une arme appartenant à l'Etat pour tenter de commettre un délit de chasse.

Naturellement P. fut relâché et à son arrivée à Sisteron, son chef de District et d'autres cheminots signalèrent l'affaire à la section de la L. D. H.

Je fus chargé avec mon ami Justin Rolland, commis principal à la S.N.C.F. de procéder à une enquête.

J'employais dans cette enquête toute la compétence que j'avais pu acquérir dans ma longue carrière dans la gendarmerie. Je ne fis grâce d'aucun détail. Je fus implacable pour le rapporteur. Je fus sévère aussi pour les deux gendarmes de Sisteron, dont leur attitude me fit rougir.

Comme conclusion, je demandais une réparation pécuniaire pour P. qui fut accordée.

J'ignore si le rapporteur reçut les félicitations qu'il méritait.

Lorsque satisfaction fut donnée à P., j'envoyai une lettre et la copie de mon rapport au Chef de Section dont dépendait P. La Compagnie fit preuve de bon esprit et quelque temps après, P. fut promu chef cantonnier.

Lorsque je pris la présidence de la Section, l'effectif était de 28 membres, en 1939, l'effectif était passé à cent deux. J'étais entouré d'excellents amis qui me rendaient ma tache facile. J'ai gardé d'eux le meilleur souvenir, je ne les oublierai jamais.

A. SAURY.
Ancien Président
de la Fédération des Basses-Alpes
de la L. D. H.

Le Latil «Bartagnol !...»

La « dépose » de l'ex-voto de Reconnaissance et l'Enlèvement de la plaque de marbre de la maison des Sœurs Gardes-malades de N. D. auxiliatrice du Bon-Secours, fondée par Latil Mathieu en 1885. —

—:—

Puisque c'est encore un peu de l'ancien Sisteron d'autrefois que nous voyons disparaitre sous nos yeux et abandonnés que nous sommes à notre triste sort, me sera-t-il permis d'interrompre pour cette semaine la suite de mes petits feuilletons révélateurs sur les anecdotes et les Souvenirs de Paul Arène. Et puisque le hasard m'a fait passer à cet instant même — l'autre jour — où l'on achevait d'enlever de son socle aérien la vierge secourable avec sa blanche statuette et dont il ne reste plus que deux griffes de fer, et qu'en arrachant aussi cet ex-voto de reconnaissance datant de l'an de grâce 1885, j'apercevais sur le mur comme une balafre et comme une déchirure, je voudrais vous dire un mot du départ de ces Femmes de Bien, et vous allez voir que peut-être — la Sœur Nanon du Tiers Ordre va mystérieusement reparaitre en ce semblant d'évocation...

Mais qui se souvient aujourd'hui de ce bon M. Latil qu'on appelait le « Bartagnol ». Ce bon M. Latil, aux cheveux si pommadés...

Ce bon M. Latil, c'est ainsi qu'on apprenait aux enfants de la première Pouponnière à venir saluer cérémonieusement et lorsque filettes et garçons bien stylés, répétaient devant lui leurs naïfs compliments, car ce bout de dialogue avec la demande et les réponses s'échangeait alors pour la millième fois.

— Qui vous offre chaque jour un bon goûter, mes petits, et sans oublier votre sucre d'orge — c'est ce bon M. Latil, notre bienfaiteur.

— Qui pour les pauvres de l'hospice vient leur donner chaque dimanche, leur sou de poche — c'est ce bon M. Latil, leur bienfaiteur aussi.

Et un sou ! vous m'entendez bien comme le sou de béchiquèles du Christian ou du Chiquamarre. Mettons 5 sous, mais c'était peut être 5 francs !...

— Et qui pour vous soigner vous et vos parents lorsque vous tombez malades, qui donc a fondé pour l'éternité ce petit couvent de béguines avec sur la porte d'entrée cette vierge de la mésiricorde, c'est ce bon M. Latil. —

Et c'était ce bon M. Latil « Le Bartagnol », et qui de retour du Mexique après fortune faite n'avait pas voulu garder pour lui seul, ses Roussettes, ses « roussettes d'or » si bien gagnées par son travail opiniatre.

Et à son idée, cette belle monnaie luisante ne pouvait pas devenir du vil papier. Hélas, trois fois hélas ! Et notre Bartagnol avait donc échelonné ses fondations pieuses et charitables qu'il supposait devoir être éternelles.

Il avait fondé sa maison de sœurs gardes malades et je ne sais combien de lits à l'hôpital, restauré les chapelles de l'Eglise et donné à profusion ces autels en série et d'une marbrerie un peu discutable et lorsque peut être mieux conseillé, il eût fait rentrer sans doute au bercail ces autels en bois doré à l'inestimable patine qui font aujourd'hui la parure de la cathédrale d'Embrun. Et quel dommage, ô notre bon M. Latil ! quel dommage. Et ce cher homme, à la figure épanouie et joviale, habitait le fonds de la place et il avait quelques manies bien excusables...

Il se lustrait les cheveux et se les pommadait à l'excés. Il se parfumait à l'eau de lavande et laissait sur son passage les odeurs les plus suaves, mais en revanche il n'avait aucune de nos sottes vanités. Il avait fallu mettre la croix et la banière pour lui faire accepter de laisser inscrire son nom sur les plaques indicatrices et commémoratives de ses nombreux bienfaits.

J'assistais l'autre matin à cette cruelle «dépose» de la 1re plaque et l'autre reste toujours scellée, heureusement et juqu'à nouvel ordre, dans le vestibule de l'hospice avec cette laconique inscription sur un marbre gris sombre et déjà quelque peu effacée :

« Le 25 février 1883, M. Latil Mathieu, rentier à Sisteron, a donné « 1.200 francs de rente perpétuelle à « l'hospice de cette ville pour être « exclusivement employé au soulagement des pauvres et des malheureux.

Les rentes devenues si maigres du bon M. Latil, seront-elles passablement agmentées par ceux qui ont aujourd'hui l'heureuse chance de pouvoir vivre d'autres choses, moins aléatoires et plus solides et plus substancielles. Mais revenons à ce bout de ruelle silencieuse, qui de l'Eglise descend vers la Valaille, et hier encore, l'on y avait en effet la vision d'un petit couvent de Béguinage de Bruges. Les religieuses dignoises de Saint-Martin avaient trouvé un logis similaire et voisin et pour former ensemble un petit enclos de solitude et de prière.

La plaque de marbre et l'ex-voto de 1885 ont disparu. Mais je l'aurai quand même évoqué de mon petit guignol, le Latil Bartagnol...

H. A. S.

LETTRE OUVERTE

à mon ami TITIN BRISEMOTTE

Marseille, le 9 Juillet 1946.

Mon cher Titin,

Pendant que je t'écrivais ma dernière, l'ami Toine, qui lisait à côté de moi, me disait : Tu crois pas ! voilà que les Italiens nous eng...uirlandent comme poisson pourri parce que on nous accorde Tende et Brigue, quelques mètres carrés de roches, pour nous dédommager un peu du mal qu'ils nous ont fait ! Si leur bon ami Adolphe avait réussi à nous tordre le cou, eux, qui avaient attendu que nous soyons par terre pour se jeter courageusement sur nous, ils nous auraient pris, oh, un rien, La Savoie, Nice, la Corse, la Tunisie, peut-être le Château d'If ; rien que çà, parce qu'ils sont généreux !

Moi, fulminait Toine, je leur prendrai la Lombardie où se trouvent leurs fameux champs de spaghetti et de macaroni et j'obligerai leurs fameux faucheurs à les faucher annuellement pour nous, car je te dirai que Titin, qui ne croit plus au Père Noël, croit que les macaroni se récoltent comme les blés, et Toine ajoutait : Si le fou avait réussi, tous les Transalpins auraient applaudi et digéré avec aisance, en jouant de la mandoline, nos kilomètres carrés.

Maintenant pour quelques cabanons, ils crient comme des putois ! Tragédiente ! Comédiente ! et en jetant cette apostrophe célèbre, Toine se drapait dans son cache poussière d'une façon tragi-comique. Voilà ce qui me faisait rire malgré moi.

Après celà, Toine me disait : tu crois pas qu'on ferait bien de les leur prendre leurs champs, au moins celà aiderait notre R. G. qui nous

(*suite à la deuxième page*).

CHRONIQUE SPORTIVE

M. Garagnon, directeur départemental des Sports, avait réuni, lundi matin, dans une salle de la mairie, diverses personnalités sportives de Sisteron, en vue de la construction d'un stade. Assistés également à cette réunion, M. Paret, maire, accompagné par la commission des sports et des Travaux de la municipalité.

M. Garagnon, prenant le premier la parole, montre toute sa satisfaction d'être parmi les sportifs Sisteronnais, et trouve qu'en 1946 Sisteron ne possède encore qu'un équipement sportif très sommaire, en comparaison d'autre ville du département. Il nous dira également, qu'en accord avec la municipalité, les diverses sociétés sportives de la ville trouveront auprès de lui et de la Direction régionale des sports tout le concours nécessaire et sans limite pour la création d'un stade.

Il faut, dit-il, que les municipalités prennent conscience de leur devoir envers la jeunesse d'un pays. C'est du côté des jeunes que le problème se pose.

M. Paret, maire, indique que le nouvel emplacement pour le terrain de sports est compris dans le plan d'urbanisme et qu'il serait construit au quartier des Marres. Une discussion s'engage à ce sujet, ou il est prouvé que le terrain des Marres, ne peut pas être retenu pour la créa- d'un stade et ceci pour plusieurs raisons de très grande importance.

Après un échange de vues, il est décidé d'engager immédiatement des pourparlers et une étude, pour fixer le choix d'un terrain soit aux Plantiers soit à Beaulieu. L'unanimité s'étant faite entre dirigeants et la municipalité, la réunion prend fin après une visite des terrains retenus.

—:—

La réunion de lundi a donné dans les milieux sportifs de notre ville, un peu d'espoir pour la création d'un stade tant attendu depuis une quinzaine d'années.

On n'a pas oublié de nous dire qu'il fallait faire vite, même très vite. Il appartient donc à notre municipalité de faire de son côté tout ce qui est en son pouvoir, de prendre ses responsabilité, les dirigeants des sociétés prendront les leurs.

Il ne faut pas non plus oublier que Sisteron joue sa toute derniére chance. L'année prochaine notre ville se trouvera sans terrain, par suite de la construction d'une route et d'immeubles sur le terrain actuel. Il s'agit donc de réaliser. Des paroles, des promesses, la jeunesse Sisteronnaise n'en veut plus. Elle veut des actes, des réalisations.

La parole est en premier lieu à la municipalité, aux dirigeants des sociétés sportives, afin de pouvoir doter — une fois pour toute — la ville de Sisteron, d'un stade pour le plus grand bien de la jeunesse Sisteronnaise et de notre pays.

PEDALE SISTERONNAISE

Le Grand Prix des Commerçants à Sisteron, le 21 juillet. — Tous les coureurs Inter-régionaux sont invités à participer à cette course sur route, ouverte aux aspirants et indépendants, 8000 francs de prix seront repartis avec 2000 francs au premier, 1500, 1000, 800 et 700, plus les primes, en plus des prix, un cadre vélo est offert par les frères Chabaud, sports, à Sisteron. Les engagements sont reçus des à présent à la Pédale Sisteronnaise à Sisteron.

Le lendemain se disputera à Saint-Auban, le Grand Prix de cette Cité, avec 12.000 francs de prix. Nul doute que ces deux jours de course attirent les plus fines pédales de la région.

© VILLE DE SISTERON

la fait toujours sauter. Moi, je ne sais plus comment c'est fait un bœuf un veau, un mouton ; mes petits non plus, ils croient que ces outils là poussent en morceaux congelés, quelque part en Amérique, comme les macaroni chez les Italiens.

La dessus Ugène qui rigolait lui répond : t'en fais pas, Toine, le nouveau ministre M. Farge, c'est un malin très connu, il paraît que c'est le propriétaire des Grands Entrepôts Farge ; il a demandé la peine de mort pour les gangsters du M. N. La marchandise va sortir des entrepôts que çà sera une bénédiction !

Oui, répond Toine goguenard, crois çà et bois de l'eau, c'est pas la première fois qu'on les condamne à mort, ils n'ont jamais été aussi gras et ils continuent à empiler les images de la B. de F., heureusement que çà tourne aux assignats et qu'ils seront obligés de s'en torcher les babines pour les utiliser.

C'est pas vrai répond Ugène indigné, la France est trop honnête elle fera jamais faillite.

Tu as peut-être raison, mais tu te rends compte que de notre temps une assiette coutait 2 sous et qu'elle vaut 35 francs aujourd'hui, que les pommes de terre coutaient 3 sous les 2 kilos et qu'on les a payées 24 francs à la Taxe, etc.. Et bien moi je ne les condamnerai pas à mort les gangsters, non, moi je suis de l'avis de M. Lynch : œil pour œil, dent pour dent ! je leur enléverai leurs sous et tous leurs tickets, comme çà, ils seraient obligés de vivre au M. N. comme les petits « 3 p. cent » ou des petits propriétaires, non, pas à mort, à la faim perpétuelle, qui veut la fin veut les moyens.

Et voilà le mot de la fin, Titin, il a raison Toine. Si tu l'as fait, Titin, ne le fait plus, plus de M. N.

La semaine prochaine, je serai avec toi, Titin, dis, confidentiellement, si tu peux me procurer, de temps en temps, pas trop souvent... un morceau d'animal vivant... tu connais ma discrétion, eh ! il y a si longtemps que je n'en ai pas mangé Pour le prix, tu verras, n'oublie pas que je suis un petit 3 p. cent.

A bientôt, Titin, ne t'en fais pas, la queue du chat est bien venue, l'abondance reviendra avec la Liberté... du commerce. Dimanche crie avec les autres : Vive la Liberté, si j'y suis, je crierai avec toi : Vive la République.

Louis SIGNORET.

AVIS aux Transporteurs Privés de Marchandises. — L'attention des Transporteurs Privés de Marchandises est attirée sur la disposition de la loi des Finances du 27 Avril 1946 modifiant la règlementation applicable aux transports routiers de marchandises.

Cette loi retire à tout transporteur privé la faculté qui, jusqu'alors lui était laissée d'effectuer avec le ou les véhicules habituellement utilisés à l'exécution de ce transport privé, des transports publics occasionnels à l'intérieur de la zone de petite distance de son centre d'exploitation.

Dans cette zone, les transporteurs privés conservent toutefois la possibilité de transporter du fret public de complément ou de retour à condition que dans l'un des deux sens du voyage le fret privé représente en volume ou en poids au moins 50 o/o de la capacité de transport du véhicule.

Pour tous les transports sortant de la zone de petite distance, ce fret public de complément ou de retour, devra obligatoirement être pris soit dans une gare, soit chez un transporteur public.

L'exécution de tous les transports sortant de la zone de petite distance demeurent subordonnés à l'autorisation préalable de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Les infractions aux dispositions ci-dessus exposeraient les contrevenants aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur sur la coordination des transports ferroviaires et routiers.

AMICALE des Mutilés, Combattants et victimes des deux guerres de Sisteron et ses environs. — C'est à Manosque le 18 Août, que se tiendra le Grand Congrès des Mutilés et Anciens Combattants. Dès maintenant les camarades qui désirent y assister peuvent se faire inscrire chez les camarades Feautrier, trésorier de l'Amicale, rue mercerie, Pascal Lieutier, Librairie, rue droite, ou chez le Président.

C. G. A. — Les cultivateurs sont informés qu'à dater de ce jour, le secrétaire du syndicat est M. Revest, à la mairie. Pour tous renseignements s'adresser à lui. Les bénéficiaires de bons de carburant et lubrifiant pour travaux des champs, sont priés de retirer leurs bons au plus tôt.

CHRONIQUE LOCALE

NOS FETES. — Nous rappelons que ce soir débutera les fêtes à l'occasion du 14 juillet, par un concert musical, sur la place de la Mairie, à 21 h. 30. — Demain dimanche, à 9 heures, grand concours de boules, doté de 5.000 francs de prix ; à 15 h. sur l'avenue de la gare, course de bicyclettes ouverte aux non-licenciés, 2.000 francs de prix ; à 17 h. sur le stade, feu d'artifice Japonais ; à 21 h., sur le pré de foire, feu d'artifice ; à 22 h. grand bal public, rue de Provence. — Lundi, Tenue de l'importante foire ; en matinée, aux Variétés, grand bal.

MUSIQUE. — Voici le programme du Concert de ce soir samedi place de la mairie, à 21 heures 30. —

1. En liesse, P. R. de Turrine ;
2. Salmigondis, fantaisie de Bléger
3. Valse des Officiers, par L. Baufort
4. La Reine des Vagues, fantaisie par M. Bléger ;
5. Montrevel en fête, P. R. de Chanel

Association des Prisonniers de Guerre. — *Section de Sisteron.* — Les prisonniers de guerre de la section de Sisteron, sont informés qu'une réunion générale aura lieu à la mairie de Sisteron, le samedi 20 juillet 1946, à 21 h. 30. Tous les prisonniers de guerre sont priés d'être présents à cette réunion par suite de l'importance de l'ordre du jour.

TRAVAILLEURS DE FORCE. — Les entrepreneurs sont avisés que les suppléments pour travailleurs manuels sont à la mairie. Prière de les retirer dans le plus brecf délai.

LA JOURNEE SPORTIVE

La demi-finale cycliste du Championnat de France sur route s'est courue dimanche dernier. Le départ fut donné à 14 h. 30, devant le hall du journal « La Marseillaise ». 32 coureurs représentant 5 départements sont au départ. Le trajet — en forme de 8 doit les mener d'abord à Laragne et ensuite La Brillanne-Oraison — ne présente aucune difficulté, mais fut rendu très pénible par suite d'un fort mistral. La première boucle est accompli en 1 h. 04' pour 38 km. Ce n'est qu'à 20 km. avant l'arrivée que quatre hommes se détachent pour disputer le sprint final où Néri, d'Aix, enlève la première place. Un deuxième peloton arrive à quelques minutes.

Voici le classement :

1er, Néri Sauveur, d'Aix, en 3 h. 12' ; Dovéro, de Marseille ; 3. Habby, de La Seyne ; 4. Renucci, d'Aix, tous en même temps ; suivent à 3' 5. Amano, de Nice ; 6. Arnaud, de La Seyne ; 7. Marchi, de Marseille ; 8. Chastel, de Sisteron (1er Bas-Alpin) ; 9. Arnaud, d'Aix ; 10. Bonnet H. de Marseille.

Notons que cette course, quoique le mauvais temps était aussi de la partie, avait attiré chez nous de nombreux sportifs. Nous adressons aux dirigeants de la Pédale Sisteronnaise, toutes nos félicitations pour l'organisation de cette journée sportive.

—:—

LA JOURNEE LAIQUE

Le même jour, avec une journée sportive, il y avait une journée laïque. Cette petite fête a eu elle aussi un beau succès, tout à l'honneur du personnel enseignant. Elle débuta, sur la Place du Tivoli, où un rassemblement de tous les enfants des Ecoles avait lieu. Sous la direction de M. Trémelat, moniteur d'éducation physique, trois groupes de six jeunes filles, habillées en bleu, blanc rouge, accomplirent quelques figures de gymnastique.

Après un défilé en ville de tous les enfants portant un petit drapeau tricolore, une gerbe de fleurs fut déposé au Monument aux Morts. La musique « Les Touristes des Alpes » préta son concours et joua « La Marseillaise » et un pas redoublé. A 15 heures, se tenait, dans le préau de l'Ecole Maternelle, une exposition de travaux d'élèves, très remarquée par le public. Un goûter offert à tous les enfants, servi dans la cour de l'école communale, clotura dignement cette matinée laïque.

—:—

Pour terminer cette journée sportive et laïque, la musique « Les Touristes des Alpes » donna à 19 heures, à la Rue de Provence, un concert-Apéritif. Le soir, aux Variétés, à 21 heures, le « Mélodia-Jazz » fit tourbillonner danseuses et danseurs dans une nuitée dansante.

Association des Sinistrés. — Les colis du Mexique. — L'envoi des 32 colis qui avait était annoncé par les représentants de la Chambre de Commerce de Mexico à Paris, n'est malheureusement pas parvenu dans son intégrité à l'association des sinistrés. Une partie importante de ces colis est manquante d'autres ont été pillés et éventrés ce qui nécessite d'assez longs pourparlers avec la direction de l'Entr'aide de Paris, transitaire et expéditrice de ces colis. L'association n'a pu de ce fait procéder à la distribution des étoffes destinées aux sinistrés et déplore vivement ce très long retard. Il résulte néanmoins d'une entrevue qui a eu lieu entre les dirigeants de l'Entraide et ceux de l'association qu'un arrangement est en voie d'intervenir pour la compensation des colis manquants. Dès que cet arrangement sera définitif l'association fera procéder à la coupe des étoffes et à leur distribution. Toutefois étant donné ces regrettables circonstances et la quantité des étoffes à répartir un certain temps sera nécessaire pour procéder à ces opérations.

Dans le but d'assurer une équitable répartition entre les sinistrés, le bureau de l'association va adresser prochainement à chacun un questionnaire qui devra être rempli avec soin et rapporté à la mairie à la permanence du jeudi.

En plus des colis du Mexique, l'association vient de recevoir de la Maison du Prisonnier, un lot de 200 pantalons de travail qui seront distribués prochainement. Ces effets sont exclusivement réservés aux sinistrés mobiliers de plus de 50 pour cent. Une publication ultérieure fera connaitre les jours et heures de cette distribution.

Certains chèques relatifs à la répartition des fonds n'ont pas encore étaient retirés. Cependant la liste des bénéficiaires a été affichée pendant un certain temps et tout le monde a pu la consulter.

Le bureau prévient les intéressés que la date extrême pour retirer ces chèques est fixée au 31 juillet. Passé ce délai tous les chèques non réclamés, seront acquis de droit à l'association. Il est rappelé qu'une permanence de l'association se tient tous les jeudis à la Mairie de 14 à 17 h.

Le bureau rappelle à tous les sinistrés que la date extrême pour les déclarations de sinistre est fixé au 31 juillet. Ceci ne concerne que ceux qui n'ont point fait encore de déclaration. Ceux qui l'ont déjà effectuée n'ont à faire aucune formalité supplémentaire.

L'association adresse ses vifs remerciements aux familles Blanc, de Servoules, et Bernard-Modesti, de Sisteron, qui à l'occasion du mariage de leurs enfants ont donné l'une 200 francs et l'autre 250 francs pour les sinistrés.

AVIS. — Pour permettre aux agriculteurs sinistrés de la Haute Vallée de l'Ubaye d'avoir des semences d'orge et d'avoine, M. le Directeur des Services Agricoles des Basses-Alpes avait fait organiser une collecte de ces céréales dans l'ensemble du département, et lancé un appel de solidarité aux agriculteurs Bas-Alpins.

C'est avec plaisir que nous publions la liste des généreux donateurs en les remerciant pour leur geste de solidarité, d'autant plus louable que, par suite des mauvaises récoltes de ces dernières années, ils souffraient eux-mêmes de la pénurie de ces semences.

Commune d'Aubignosc. — Silve Arthur 10 kgs ; Gras Clément, 10 kgs ; Bouchet Camille, 10 kgs ; Imbert Félicien, 10 kgs.

Commune du Brusquet. — Maurel Marcel, 10 kgs ; Guigues Edouard, 10 kgs ; Martin Alfred, 10 kgs ; Martin Maurice, 10 kgs ; Vernet Louis, 10 kgs ; Auzet Pierre, 13 kgs ; Corriol Lucien, 16 kgs ; Constant Louis, 2 kgs ; Roubaud Eugène 16 kgs 500 ; Richaud Louis, 10 kgs ; Roux Louis, 8 kgs ; Constant Etienne, 8 kgs ; Bonnet Henri, 15 kgs ; Avril Henri, 3 kgs.

Commune de Mirabeau. — Cheylan Daniel, 25 kgs.

Commune de Valensole. — Bernard et Reynier 112 kgs ; Payan Edouard, 20 kgs ; Reybaud Eugène, 10 kgs ; De Salve, 50 kgs.

Commune de Volx. — Hugues Joseph, 50 kgs ; Maurel Henri, 25 kgs ; Lombard Tamisier, 83 kgs ; Michel Aloïs, 30 kgs ; Icard Raoul, 20 kgs ; Roume Elie, 25 kgs ; Aymes Raoul, 10 kgs ; Gillet Louis, 30 kgs.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur Tron, rue Saunerie.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, route de Noyers.

CAISSE MUTUELLE d'Allocations familiales et d'Assurances sociales Agricoles des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes. — Les agriculteurs, artisans ruraux et exploitants forestiers de la région de Sisteron sont informés qu'une permanence des caisses fonctionnera le lundi 15 juillet de 9 heures à 12 heures et de 14 à 17 heures à la caisse de crédit agricole de Sisteron.

Tous les renseignements concernant les allocations familiales et les assurances sociales agricoles seront fournis aux assujettis adhérents ou non adhérents. Ces derniers voudront bien profiter de cette permanence pour régulariser leur situation. Pourront également se présenter pour tous renseignements les pères de famille, allocataires et les assurés sociaux.

ALCOOL A BRULER. — Les bons d'alcool à bruler pour le troisième trimestre seront distribués en mairie samedi 13, mardi 16 et mercredi 17 juillet. Prière de se présenter aux jours indiqués.

SUPPLEMENT DE VINS POUR BATTAGES. — Les cultivateurs ayant fait une déclaration d'emblavure de blé ou de seigle pourront percevoir à la mairie des tickets supplémentaires de boisson à raison de 6 litres par hectares et 3 litres par 50 ares. Les réservataires de vin sont exclus de cette distribution. Les intéressés devront se présenter au plus tôt au bureau du ravitaillement municipal.

SOUSCRIPTION. — Voici la 1re liste de souscription pour l'érection d'un monument aux Victimes de la Résistance et de la Guerre 1939-40.

Peloux Gaston 400 ; Caillier Jean 100; Perrin Marcel 100; Bœuf Marcel 300; Michel, fers, 300; Chauvin Charles 500; Miletto Etienne 200; Aubry Jean 50; Clergues, hôtel, 100 Icard 100; Allègre Raoul 50; Brunet Clément 50 ; Dollet Paul 100; Vignet weber 100 ; Allègre-Mouries 100 ; Bernaudon Marius 100 ; Fine André 100; Gondre Paul 50; Barberis 20; Bernard Pascal 100; Lieutier Gustave 100; Variétes-Cinéma 100; Julien Maurice 20; Roux Noêl 100; Arnaud 100; Audibert 100; Richaud 30; Briançon 100; Garcin Paul 50; Benoit Jean 30 ; Rivas Marcel 50; Durbesson Léon 100; Chaix Edouard 100; Parraud Louis 100; Magnan Paul 100; Turcan Emile 100; Rebattu Paul 100; Roman Jean 100; Fabre Jules 100; Bernard Maurice 100 Brun Alexis 100; Blanc, café, 100; Preyre Marcel 100; Michel, hôtel, 100; Bontoux Clément 100; Louis Paul 100; Raynaud Camille 100; Fiastre Clément 200; Jansson Marcel 100; Vésian Eugène 500; Bremond Fernand 200; Blanc Abel 200 Chautard Armand 100; Thélène André 100; Burle Lucien 100; Martel Gabriel 100; Entressangle frères 100; Pavier 50 ;

Blanc Marceau 100; Chevally 200 Collombon Albert 350; Melan André 50; Reynaud Henri 200; Lieutier Soleilhet, 500; Coudoulet Gabriel, 400; Garcin Fortuné 100; Latil Lucien 200; Cuchetti Jean 200; Jean Edouard 200; Martin Tranquille 100 Clavel Léonce 100; Cheval Raoul 100; Siard Daniel 100; Julien Philémon 200; Moulin de la Cazette 500; Armelin 100; Silvy Arthur 300 ; Latil Gaston 100; Scala Jeanne 100; Rolland Félix 250; Michel Paul 200 Margoto 100; James 100; Ribot 100 Blanc Gabriel 100; Magaud Pierre 100 ; Bertagnolio Marcelle 100; Mouries Juliette 100; André Jeanne 100; Chamberlan Robert 100; Revest Henri 100; Vilacèque Jean 100; Autant Ernest 50; Achard Ernest 50 Bertrand Paul 50; Fournier Marin 30 ; Meissonnier Louis 100 ; Raymond Rose 50; Farine Raymonde 20 Roux et Sias 250; Lambert Paul 100 Sorasio Etienne 50; Armand Emile 50; Belon Rose 100; Michel Marie 50; Massot Simone 50; Hubin Henri 100; Fabre Jeanne 50; Latil Eugène 100; Société Commerciale 200; Magnan Marguerite 100; Alinéi Thérèse 100; Chevaly Paul 100; Imbert Laurent 100; Gal, chef de gare, 100 ; Rolland 30 ;

Rignon 20; Piot Aimé 50; Blanc Eugène 25; Bourge Raoul 20; Martel Fernand 20; Chambandon 20 ; Imbert Aimé 20; Richaud L. 20; Pellegrin René 100; Anonyme 500.

Total : 15.780 francs.

FOIRE. — Lundi 15 juillet se tiendra à Sisteron, une grande foire.

CANAL DE SISTERON. — Plusieurs co-arrosants nous ont demandé ou en était la question du pompage en Durance. Renseignements pris, nous pouvons leur apprendre que le projet est à l'étude au ministère de l'Agriculture. Dès qu'il sera approuvé et subventionné, son application pourra avoir lieu dans le délai prévu de 3 ans.

VARIETES-CINEMA. — Samedi soirée, dimanche, matinée
L'INTRUSE

Dimanche, soirée, et Lundi, soirée
SERVICE DE NUIT
LA GRANDE OURSE
dessins animés en couleurs

Lundi, jour de foire, en matinée :
—o— GRAND BAL —o—

CASINO-CINEMA. — Cette semaine. — Actualités. Documentaire
COMBAT ETERNEL.

ETAT-CIVIL

du 6 au 12 juillet

NAISSANCES

Marie-Hélène Gabrielle Jean, quartier des Plantiers. — André Jean Valentin Marius Figuière, rue de l'horloge.

MARIAGES

René Jean Paul Gabert, maçon, domicilié à Noyers, résidant à Sisteron et Maria Léone, sans profession, domicilée à Sisteron.

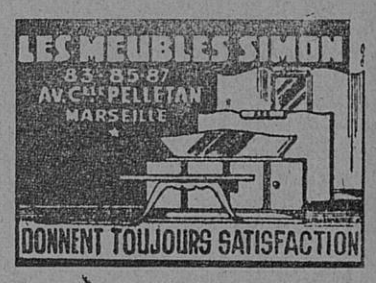

LES BONS DE LA LIBÉRATION
A INTÉRÊT PROGRESSIF
SONT REMBOURSABLES A VUE
SANS AUCUNE FORMALITÉ
AU BOUT DE SIX MOIS
2

Allo ! Allo ! ici 178
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
Pour tous travaux de réparation de construction et de transformation
Allez chez...
ROME
Rue Saunerie — SISTERON

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON
—:—

VENTE

de Fonds de Commerce

—:—

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le vingt trois Juin mil neuf cent quarante six ;

Monsieur Antoine MASSONAT, tailleur d'habits et Madame Marie Antonine Eulalie Esther MAGNAN, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON

Ont vendu à Monsieur Paul PHILIP, négociant en vêtements, demeurant à GRENOBLE, 50, rue Abbé Grégoire, le fonds de commerce d'

Artisan-Tailleur

exploité à SISTERON, rue Droite numéro 62.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au vingtième jour, après la présente publication, à SISTERON, en l'étude de Me BUES, Notaire, domicile élu.

L'insertion au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce* a eu lieu dans le numéro du dix juillet mil neuf cent quarante six.

POUR DEUXIÈME INSERTION
BUES, NOTAIRE

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON